



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° D/2023-033

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 23
- Présents : 13
- Votants : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 juin 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept du mois de juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de TORCY s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de TORCY, sous la présidence de Monsieur Philippe PIGEAU, Maire de TORCY.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. PIGEAU Philippe – Mme CANTIER Nadège – M. LANDRÉ Christian – Mme SARANDAO Gilda – M. BONNEAU Michel – M. MICHELOT Bernard – Mme LATTARD Monique – M. LAMY Bernard – Mme ALAIN Lucette – Mme BERESINA Jocelyne – Mme ROMERO-PORTRAT Manuela – M. CHEVALIER Mickaël – Mme DESVIGNES Josette.

POUVOIRS : Mme MUNOZ Marie-Thérèse à Mme CANTIER Nadège – Mme GALLO Anne à M. CHEVALIER Mickaël – Mme CASTANO Adeline à Mme ALAIN Lucette – M. FUCHET Roland à Mme DESVIGNES Josette.

EXCUSES : M. MAY Abdelkrim – M. DJEDDOU Rabah – Mme MONTEIRO Maria.

ABSENTS : M. TAIEB BOUHANI Ali – M. CHHIM Sovanavy – M. MOURON Pierre

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme ROMERO-PORTRAT Manuela.

RECOURS A DES EMPLOIS SAISONNIERS

Madame Nadège CANTIER, 1^{ère} Adjointe, explique au Conseil Municipal, que durant la période estivale, il s'avère nécessaire de recourir à du personnel complémentaire, afin de pallier aux congés des agents et assurer la continuité des services.

Ainsi, sur avis conforme rendu par le Comité Social Territorial (CST) du 15 juin 2023, la création de plusieurs emplois non permanents pour un accroissement saisonnier d'activité à temps complet est proposée.

La collectivité souhaite faire appel à 3 emplois saisonniers (3 postes d'adjoint technique) au sein des services techniques, si possible à partir du 1er juillet 2023. Deux d'entre eux, seront en renfort dans le cadre des activités du Bel Été.

Il s'agit de besoins non constants, il n'apparaît pas possible de recourir à des emplois permanents.

Le Conseil Municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le Budget Primitif 2023 ;

Entendu l'exposé de Madame Nadège CANTIER, 1^{ère} Adjointe, et sur sa proposition ;

Après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITÉ :**

- **APPROUVE** le recours à des emplois saisonniers sur la période estivale 2023 en vue de renforcer certains services municipaux ;
- **AUTORISE** le recrutement d'au maximum 3 emplois à temps complet d'agents saisonniers non titulaires dans les conditions précitées et mentionnées ci-dessus ;
- **ACCEPTE** d'inscrire au budget principal 2023 les crédits de dépenses correspondants.

Ont signé au registre le Maire et le Secrétaire de séance.

Certifié exécutoire pour avoir

été reçu à la sous-Préfecture

le 06 JUL. 2023

et publié, affiché ou

notifié le 06 JUL. 2023

Le Maire,



Pour extrait conforme,
Le Maire

M. Philippe PIGEAU